

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX MARS à 14 h 00, le
Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, salle de réunion
du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de
M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_010_BC_10
Réhabilitation de l'Espace Numérique
et Artistique – Validation du plan de
financement et demande de
subvention au titre de la fiche action
10.2.9 « Construction, réhabilitation et
extension des équipements culturels
publics » du PO FEDER 2014-2020/
volet REACT UE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal
AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

ÉTAIENT REPRESENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 février 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/03/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20230309-2023_010_BC_10-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_010_BC_10 : RÉHABILITATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE ET ARTISTIQUE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA FICHE ACTION 10.2.9 « CONSTRUCTION, RÉHABILITATION ET EXTENSION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS PUBLICS » DU PO FEDER 2014-2020/ VOLET REACT UE.

Le Président de séance expose :

Le contexte

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire du COVID 19, les instances européennes ont élaboré un plan de relance pour les territoires. Un volet REACT UE a ainsi été intégré au PO FEDER 14-20.

La présente fiche-action concernée, en contribuant au financement d'opérations de construction, rénovation et extension d'infrastructures publiques dédiées à la Culture, vise à maintenir et à relancer l'économie à travers un soutien supplémentaire à la filière du BTP en préservation et en consolidation du tissu des TPE et PME locales.

Objet de la demande de subvention

En qualité de gestionnaire de l'Espace Numérique et Artistique de Trois-Bassins, le TCO souhaite procéder à une réhabilitation de l'équipement qui souffre de nombreuses dégradations.

La demande de subvention porte principalement sur des travaux de menuiserie, revêtement de sol, peinture, d'étanchéité, d'électricité, d'isolation, de plomberie, de VRD et de signalétiques.

L'objectif du projet vise à améliorer la fonctionnalité, le confort et la qualité d'accueil des usagers du site.

Le TCO souhaite présenter ces dépenses au titre de la fiche action 10.2.9 du PO FEDER 14-20 / volet REACT UE et ainsi bénéficier d'un cofinancement.

Plan de financement prévisionnel

	Coût total TTC	Montant HT des dépenses	Union Européenne (REACT UE/FEDER)	Contrepartie Nationale TCO
Dépenses totales	166 597.16 €	153 545.77 €	138 191.19 €	15 354.58 €
Dépenses éligibles		153 545.77 €	138 191.19 €	15 354.58 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	90,00%	10,00%

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/02/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 07/02/2023.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 974-249740101-20230309-2023_010_BC_10-DE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement prévisionnel ;**
- AUTORISER le Président à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.9 - « Construction, réhabilitation et extension des équipements culturels publics », pour un montant prévisionnel de 138 191.19 € ;**
- PRENDRE en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;**
- AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président